



LE PAPI ROUEN LOUVIERS AUSTREBERTHE



RÉSUMÉ NON TECHNIQUE

PILOTES

CHEF DE FILE



SMBV de la Fontaine,
la Caboterie et
Saint-Martin de
Boscherville

PARTENAIRES



DANS LE CADRE DE LA



SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
TABLE DES ILLUSTRATIONS	3
INTRODUCTION.....	4
1 LE TERRITOIRE DU PAPI RLA.....	4
1.1 LES EPCI ET COMMUNES MEMBRES DU PAPI RLA.....	5
1.2 HISTORIQUE DE LA GESTION ET PREVENTION DES INONDATIONS SUR LE TERRITOIRE	6
1.3 GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES.....	7
2 LA GOUVERNANCE DU PAPI RLA	7
2.1 LE PORTEUR DE PROJET : LA METROPOLE ROUEN NORMANDIE	7
2.2 COUVERTURE DU TERRITOIRE PAR LES DIFFERENTS PARTENAIRES COMPETENTS	8
3 LES PRINCIPAUX CONSTATS DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL	9
3.1 CONNAISSANCE DE L'ALEA	9
3.2 CONSCIENCE DU RISQUE ET INFORMATION PREVENTIVE	9
3.3 SURVEILLANCE, PREVISION DES CRUES ET DES INONDATIONS	9
3.4 ALERTE ET GESTION DE CRISE.....	9
3.5 PRISE EN COMPTE DU RISQUE INONDATION DANS L'AMENAGEMENT ET L'URBANISME.....	10
3.6 REDUCTION DE LA VULNERABILITE DES PERSONNES ET DES BIENS	10
3.7 RALEMENTISSEMENT DES ECOULEMENTS	11
3.8 GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTION HYDRAULIQUES	11
4 LA STRATEGIE D'ACTION EN REPONSE AUX CONSTATS DU DIAGNOSTIC ET LES ACTIONS OPERATIONNELLES DEFINIES.....	11
4.1 AXE 1 : AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE.....	12
4.2 AXE 2 : SURVEILLANCE, PREVISION DES CRUES ET DES INONDATIONS	13
4.3 AXE 3 : ALERTE ET GESTION DE CRISE	13
4.4 AXE 4 : PRISE EN COMPTE DU RISQUE INONDATION DANS L'URBANISME	14
4.5 AXE 5 : ACTIONS DE REDUCTIONS DE LA VULNERABILITE DES PERSONNES ET DES BIENS	15
4.6 AXE 6 : RALEMENTISSEMENT DES ECOULEMENTS.....	15
4.7 AXE 7 : GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTION HYDRAULIQUES.....	18
5 LE PLANNING ENVISAGE	18
6 LES MONTANTS FINANCIERS	21
6.1 MONTANTS TOTAUX.....	21
6.2 LE FINANCEMENT.....	22
6.3 REPARTITION TEMPORELLE	23
7 LA CONCERTATION DANS LE CADRE DU PAPI RLA	23

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1 : Contenu d'un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (source ARTELIA)	4
Figure 2 : Périmètre du TRI, de la SLGRI puis périmètre du PEP et du PAPI Rouen-Louviers-Austreberthe (source ARTELIA) ..	5
Figure 3 : Périmètres des EPCI sur le territoire PAPI RLA	6
Figure 4 : Schéma de l'historique de la gestion et prévention des inondations sur le territoire.....	6
Figure 5 : Territoire de la Métropole Rouen Normandie (source MRN).....	7
Figure 6 : Couverture du territoire du PAPI par les différents partenaires maîtres d'ouvrages	8
Figure 7 : Stratégie d'action en réponse aux constats du territoire (Axe 1).....	12
Figure 8 : Stratégie d'action en réponse aux constats du territoire (Axe 2)	13
Figure 9 : Stratégie d'action en réponse aux constats du territoire (Axe 3)	13
Figure 10 : Stratégie d'action en réponse aux constats du territoire (Axe 4)	14
Figure 11 : Stratégie d'action en réponse aux constats du territoire (Axe 5)	15
Figure 12 : Stratégie d'action en réponse aux constats du territoire (Axe 6)	15
Figure 13 : Stratégie d'action en réponse aux constats du territoire (Axe 6) – suite	17
Figure 14 : Stratégie d'action en réponse aux constats du territoire (Axe 7)	18
Figure 15 : Planning détaillé des actions du PAPI RLA 2024-2029	19
Figure 16 : Tableau des montants financiers des différents axes de travail du PAPI RLA.....	21
Figure 17 : Graphique des montants financiers des différents axes de travail du PAPI RLA	21
Figure 18 : Graphique des montants financiers des différents axes de travail du PAPI RLA	22
Figure 19 : Graphique des engagements financiers prévisionnels sur toute la durée du PAPI RLA	23

INTRODUCTION

Ce document constitue le résumé non technique du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) Rouen - Louviers -Austreberthe 2024- 2029.

Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) a pour objectif de réduire les conséquences des inondations (débordement de cours d'eau, ruissellement et remontées de nappes) à l'échelle du territoire Rouen-Louviers-Austreberthe, grâce à des actions complémentaires de prévention. Le PAPI est un dispositif volontaire de labellisation, qui permet à tous les acteurs (communes, collectivités, État, associations) de travailler ensemble en bénéficiant de subventions pour la mise en œuvre des actions. Le PAPI Rouen-Louviers- Austreberthe décline en actions opérationnelles la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation Rouen-Louviers-Austreberthe validée en 2016.

Suite au Programme d'Études Préalables (2018-2022), le PAPI propose des actions opérationnelles variées et complémentaires, qui cherchent à réduire à la fois l'aléa et la vulnérabilité des enjeux présents sur le territoire, tout en améliorant la gestion de crise et la sensibilisation des habitants et en assurant un développement du territoire pérenne face au risque. Les actions couvrent l'ensemble des axes de travail d'un PAPI.

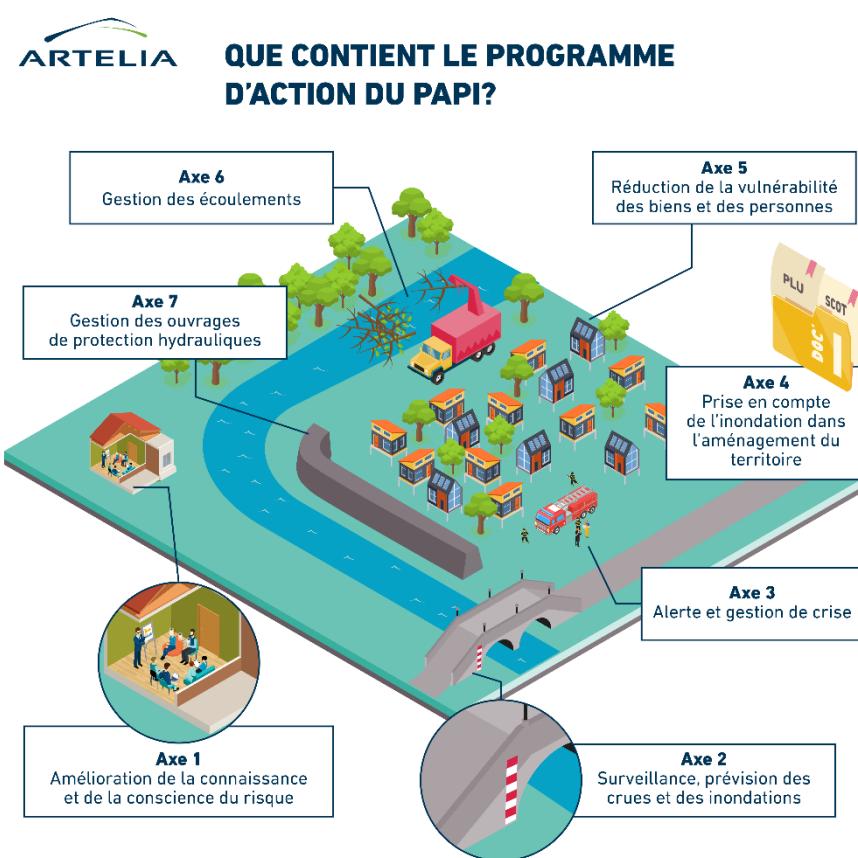


Figure 1 : Contenu d'un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (source : ARTELIA)

1 LE TERRITOIRE DU PAPI RLA

Le périmètre du PAPI RLA couvre le périmètre du TRI Rouen-Louviers-Austreberthe et celui plus étendu de la SLGRI Rouen-Louviers-Austreberthe. La carte suivante illustre la compatibilité des différents périmètres de gestion des inondations : TRI, SLGRI puis PAPI.

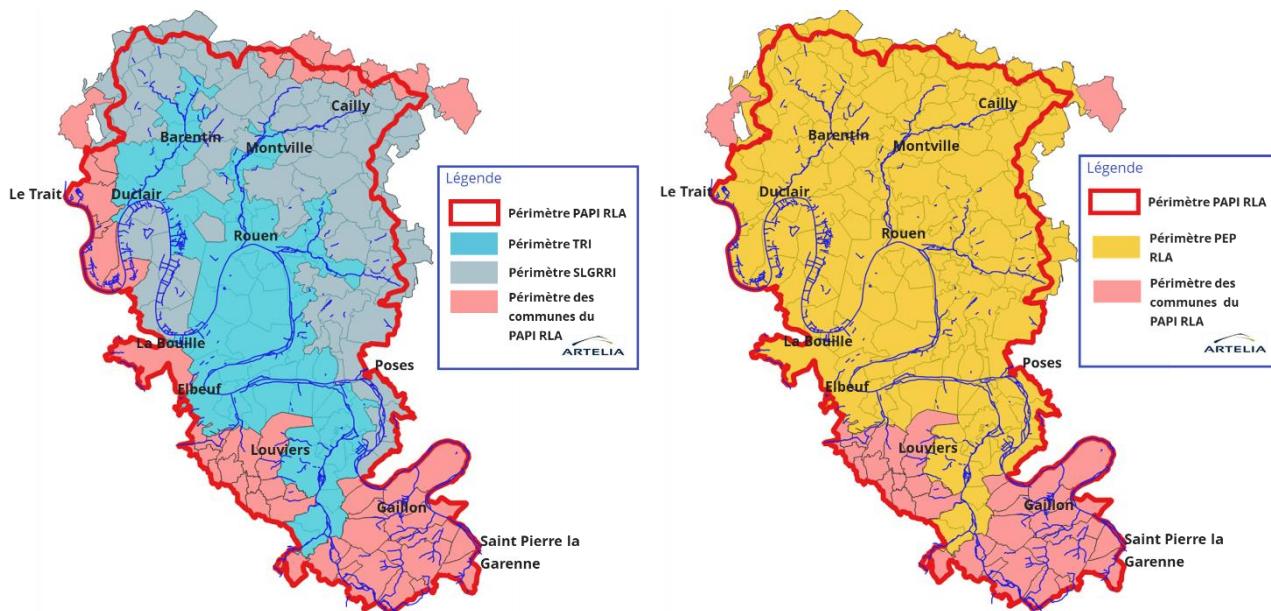


Figure 2 : Périmètres du TRI, de la SLGRI puis périmètres du PEP et du PAPI Rouen-Louviers-Austreberthe (RLA)
(source : ARTELIA)

Chiffres Clefs du PAPI RLA

1 787 km²

**1 Région
= Normandie**

**2 Départements
= 76 + 27**

10 EPCI

203 communes

Environ 740 000 habitants

Le périmètre du Programme d'Études Préalables était celui de la SLGRI Rouen-Louviers-Austreberthe, étendu à l'ensemble de la Métropole Rouen Normandie notamment pour ne pas scinder la prise en compte des débordements de Seine au sein de la même collectivité.

Ce territoire couvrait 168 communes et une superficie de 1 480 km² pour une population estimée à 642 000 habitants.

Le périmètre du PAPI RLA 2024-2029 couvre quant à lui l'intégralité du territoire du Programme d'Etudes Préalables (1 480 km²), auquel est ajouté le reste du territoire de la Communauté d'Agglomération Seine-Eure (307 km²). Les deux communes (Buchy, Saint-Martin-de-l'If) ajoutées dans la partie nord du territoire correspondent à un regroupement de communes (communes nouvelles).

1.1 LES EPCI ET COMMUNES MEMBRES DU PAPI RLA

La carte ci-dessous présente les 10 Établissements Publics de Coopération Intercommunale couverts par le PAPI RLA ; couvrant les 203 communes du territoire.

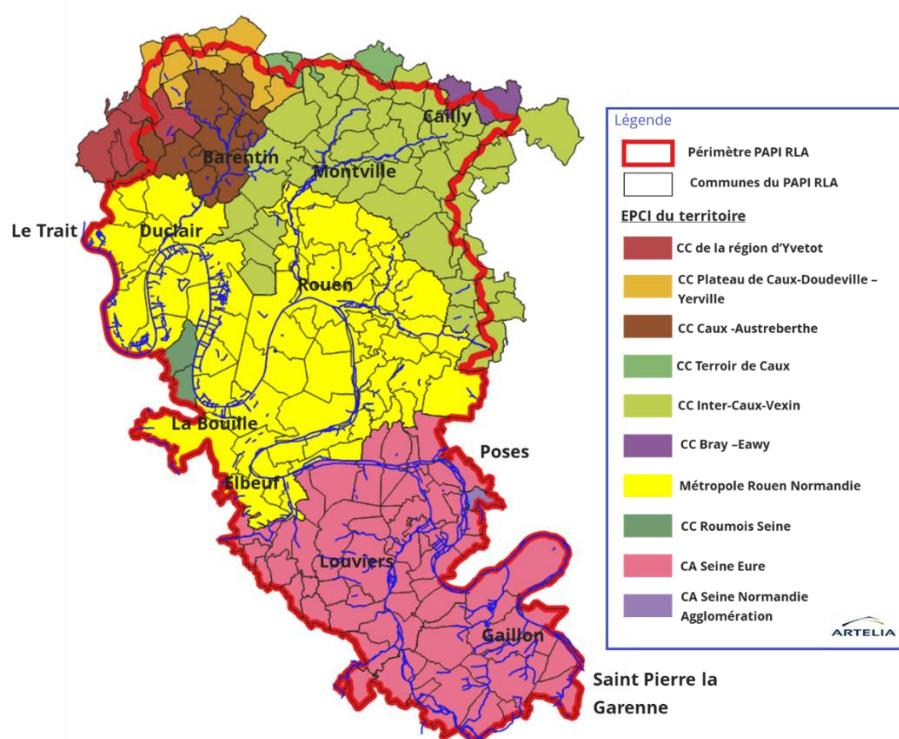


Figure 3 : Périmètres des EPCI sur le territoire PAPI RLA

1.2 HISTORIQUE DE LA GESTION ET PREVENTION DES INONDATIONS SUR LE TERRITOIRE

Sur le bassin versant de l'Austreberthe, un premier PAPI a été mené sur la période 2004-2010, suivi par un second PAPI (2013-2021). Une synthèse du bilan de ce dernier PAPI de l'Austreberthe est présentée dans le diagnostic du territoire.

En parallèle à ce PAPI de l'Austreberthe, la Stratégie Nationale de Gestion des Risques d'Inondations a été déclinée au niveau du bassin Seine-Normandie, puis au niveau local sur le territoire Rouen-Louviers-Austreberthe.

L'historique de la gestion et de la prévention des inondations est synthétisé sur le schéma suivant.

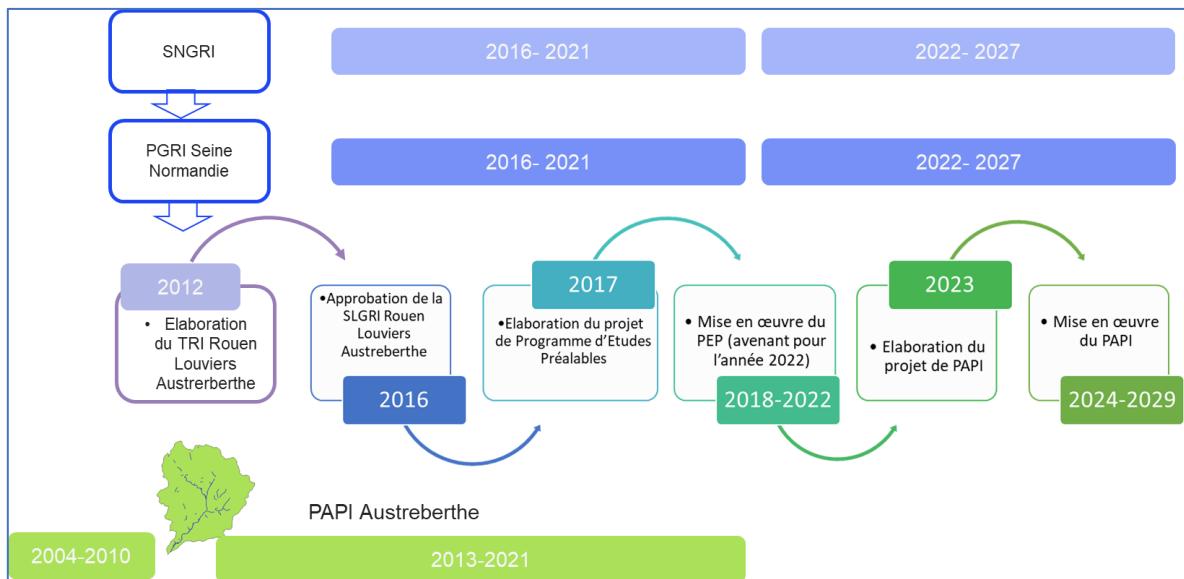


Figure 4 : Schéma de l'historique de la gestion et prévention des inondations sur le territoire

1.3 GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

La gestion des milieux aquatiques est de la compétence de chaque EPCI ainsi que des syndicats de bassins du territoire. Le lien entre la prévention des inondations et la gestion des milieux aquatiques est donc direct en chaque point du territoire.

Les SAGE du bassin sont portés par les syndicats de bassins adhérents et maîtres d'ouvrages du présent PAPI :

- SAGE des 6 vallées, porté par le Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Austreberthe et du Saffimbec et le Syndicat Mixte des Bassins Versants Caux-Seine ;
 - SAGE Cailly-Aubette-Robec, porté par le Syndicat des Bassins Versants Cailly-Aubette-Robec ;
 - SAGE de l'Iton, porté par le Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de l'Iton (SMABI).

2 LA GOUVERNANCE DU PAPI RLA

2.1 LE PORTEUR DE PROJET : LA MÉTROPOLE ROUEN NORMANDIE

La Métropole Rouen Normandie compte 71 communes, 498 822 habitants, sur un territoire de 664 km². La Métropole a été créée le 1^{er} janvier 2015 à la suite de la Communauté d'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe (CREA) regroupant au 1^{er} janvier 2010, 4 communautés de communes (Le Trait-Yainville, Seine-Austreberthe, Elbeuf Boucle de Seine, Agglomération Rouennaise).



Figure 5 : Territoire de la Métropole Rouen Normandie (source MRN)

Compétences GEMAPI

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la Métropole Rouen Normandie exerce la compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) sur les 71 communes qui la composent.

Cette compétence est tirée de la loi de la Modernisation de l’Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles (loi MAPTAM) basée sur l’article L.211-7 du Code de l’environnement du 7 août 2015. Cette loi propose 4 missions obligatoires tirées du L 211-7 du Code de l’environnement pour les acteurs de cette compétence :

- 1° : L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
 - 2° : L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;

- 5° : La défense contre les inondations et contre la mer ;
- 8° : La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Sur les parties de son territoire couvertes par un syndicat de bassin versant, la MRN a transféré les 4 compétences obligatoires GEMAPI (présentées ci-dessus) aux différents syndicats concernés.

La MRN a aussi transféré les compétences suivantes à l'ensemble des syndicats existants de son territoire :

- 4°) La contribution à la lutte contre les ruissellements et l'érosion ;
- 11°) La mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques ;
- 12°) L'animation et la concertation dans les domaines de la prévention du risque d'inondation ainsi que la gestion et la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

La compétence facultative « 6°) La contribution à la lutte contre les pollutions diffuses des masses d'eaux et la lutte contre les pollutions ponctuelles des milieux naturels récepteurs » a en outre été transférée au Syndicat des bassins versants Cailly-Aubette-Robec (SBVCAR). La MRN conserve par ailleurs cette compétence en propre sur le reste de son territoire.

2.2 COUVERTURE DU TERRITOIRE PAR LES DIFFERENTS PARTENAIRES COMPETENTS

La couverture du territoire par les différents partenaires maîtres d'ouvrage est quasi complète et couvre l'ensemble des compétences relatives à la prévention des inondations ainsi qu'à la gestion des milieux aquatiques.

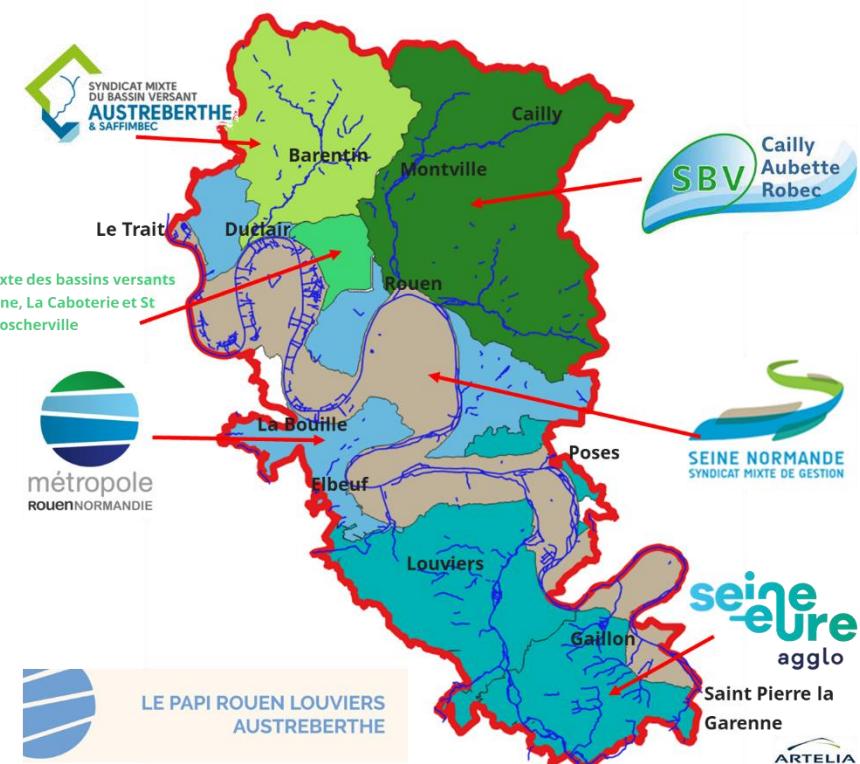


Figure 6 : Couverture du territoire du PAPI par les différents partenaires maîtres d'ouvrages

3 LES PRINCIPAUX CONSTATS DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL

3.1 CONNAISSANCE DE L'ALEA

Les différents aléas en présence - débordement de cours d'eau, ruissellement et remontée de nappes - ont été étudiés et cartographiés sur tout le territoire. L'étude de la Seine réalisée dans le cadre du Programme d'Études Préalables - intégrant les effets du changement climatique - a notamment permis de disposer de modélisations de la Seine selon différents scénarios sur le territoire du PAPI RLA. Ces nouvelles connaissances sont à décliner localement, et la révision de plusieurs Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRi) prévue dans le cadre du PAPI permettra d'intégrer ces aléas actualisés.

Pour les autres cours d'eau, et pour l'aléa ruissellement, il reste à clarifier les effets potentiels du changement climatique sur la base de connaissances globales, et de statuer si des études complémentaires seront nécessaires dans la cadre du PAPI suivant.

Pour les nappes, les effets du changement climatique ne remettent à priori pas en question les actions de réduction de la vulnérabilité des enjeux exposés prévus. Par ailleurs, une étude globale de la nappe est en cours sur le territoire de la MRN et du SBVCAR, dans le cadre d'un partenariat avec le BRGM.

De fait, et avec les actions prévues mentionnées ci-dessus, la connaissance des aléas est à ce jour suffisamment étoffée pour agir sur les autres priorités qui en découlent, telles que la gestion des ouvrages, la surveillance et la prévision des crues et des inondations, l'alerte et la gestion de crise, ainsi que la réduction de la vulnérabilité des enjeux.

3.2 CONSCIENCE DU RISQUE ET INFORMATION PREVENTIVE

Le PEP a plutôt concerné les gestionnaires du risque inondation, même si plusieurs actions de communication et de sensibilisation ont été mises en œuvre.

Aujourd'hui, il apparaît nécessaire de mettre en place une campagne de sensibilisation à la culture du risque adaptée aux objectifs ambitieux poursuivis, et ancrée sur le long terme pour rendre les acquis pérennes. Cette campagne devra s'adresser à toutes les composantes de la société (habitants, scolaires, acteurs économiques, services techniques, élus, etc.), afin de les rendre acteurs de la gestion du risque inondation sur le territoire.

3.3 SURVEILLANCE, PREVISION DES CRUES ET DES INONDATIONS

Différents outils de prévention et de surveillance des inondations coexistent aujourd'hui sur le territoire du PAPI RLA. En matière d'organisation et de modalités de surveillance des inondations, l'ensemble des structures partenaires du PAPI utilisent les prévisions de Météo France et du réseau Vigicrues pour la surveillance des inondations, disposent d'un parc d'instruments, et ont recours à un document de référence pour la gestion des inondations mais, de manière non homogène.

Les données remontées par les différents parcs d'instruments sont encore peu utilisées pour une surveillance continue du risque inondation. Les besoins en termes d'instrumentation complémentaire ont été identifiés et hiérarchisés, et seront mis en œuvre dans le cadre du PAPI RLA.

3.4 ALERTE ET GESTION DE CRISE

Aujourd'hui, la majorité des communes est pourvue d'un PCS, mais de nombreux documents nécessitent d'être mis à jour. La priorité pour le PAPI 2024-2029 en termes de gestion de crise sera donc la mise en place et la mise à jour de ces documents opérationnels, en lien avec la vision intercommunale à construire.

En effet, la loi Matras de 2021 a introduit l’élaboration d’un plan intercommunal de sauvegarde (PICS) dans tous les EPCI dont « au moins une commune membre est soumise à l’obligation d’élaborer un plan communal de sauvegarde ». Il est aujourd’hui prioritaire de développer d’autres échelles de planification : PICS, PCA de services et de réseaux techniques (notamment gestion des déchets).

Pour la gestion des crises d’inondations, l’ensemble des structures partenaires du PAPI se réfèrent aujourd’hui à un document de doctrine (note de cadrage / plan de gestion) leur permettant de mettre en œuvre une organisation interne pour la gestion de l’évènement.

Il n’existe pas ou peu de procédures d’actions coordonnées entre les différentes structures, et d’annuaire mutualisé. La création d’un document commun est prévue dans le cadre du PAPI RLA.

3.5 PRISE EN COMPTE DU RISQUE INONDATION DANS L’AMENAGEMENT ET L’URBANISME

L’aménagement du territoire est un axe essentiel sur le long terme pour une meilleure prévention des risques d’inondation. Cet enjeu, déjà investi dans le cadre du PEP, sera à renforcer dans le cadre du PAPI RLA.

Le territoire du PAPI comporte des zones d’expansion de crues, des zones humides et des zones non imperméabilisées régulant le ruissellement. La connaissance de ces zones est variable selon les territoires et devra être complétée. Leur préservation est une priorité du PAPI 2024-2029. La désimperméabilisation sera plutôt priorisée dans le PAPI suivant.

Les SCoT du territoire sont en cours de révision, de même que les PLUI, afin d’intégrer notamment la loi ELAN (Évolution du Logement, de l’Aménagement et du Numérique) relative à la modernisation des SCOT, et la loi Climat et Résilience en matière de lutte contre l’artificialisation des sols. Les PPRI de la Seine et de l’Eure sont par ailleurs en cours de révision et/ou d’élaboration. Le périmètre du PPRI Seine-Métropole de Rouen sera élargi afin de permettre une meilleure instruction du droit du sol. Ces documents devront prendre en compte les dernières connaissances disponibles relatives au risque inondation.

Des actions visant à mieux garantir la prise en compte du risque inondation dans l’urbanisme ont déjà été mises en œuvre concernant les procédures et la formation des acteurs. Elles se poursuivront dans le cadre de ce PAPI face à la pression foncière d’une part, et des apports des connaissances nouvelles d’autre part.

L’étude et la réalisation d’aménagements résilients apparaissent comme une suite logique qui prendra sa place dans le PAPI suivant en bénéficiant des relations développées dans le cadre du PAPI 2024-2029 entre les gestionnaires du risque et de l’urbanisme notamment pour cibler des projets pilotes tels que le site CPIER du projet de Zone d’Activité logistique multimodale et résiliente Vallée de Seine.

3.6 REDUCTION DE LA VULNERABILITE DES PERSONNES ET DES BIENS

Un diagnostic de vulnérabilité du territoire du PAPI RLA a été lancé dans le cadre du PEP et est en cours de finalisation pour l’estimation des dommages. Les conclusions de cette étude vont permettre de définir des priorités d’actions pour les différents types d’enjeux, en matière de diagnostics et de travaux de réduction de la vulnérabilité. 5% de la population se situe au sein de l’enveloppe de la crue centennale par débordement de cours d’eau (soit environ 35 120 personnes), tandis que 3% se situe au sein de l’enveloppe de vulnérabilité de l’aléa ruissellement pour un évènement d’occurrence centennale (soit environ 18 180 personnes), avec des disparités selon les grands secteurs étudiés.

Une campagne de diagnostics de vulnérabilité de bâtiments (logements, activités économiques, bâtiments publics, etc.) est en cours de lancement sur les secteurs identifiés. Les établissements sensibles identifiés comme vulnérables pourront faire l'objet de diagnostics plus poussés dans ce cadre.

Les différents réseaux techniques peuvent également être impactés et provoquer des dysfonctionnements sur le territoire inondé, mais aussi au-delà. Par ailleurs, le risque d'indisponibilité des locaux et du personnel nécessaire à la continuité du service est important, et devra constituer la base des Plans de Continuité d'Activité des établissements compétents (cf. axe 3).

L'idée est qu'au travers de ces diagnostics d'enjeux et de la sensibilisation associée, les propriétaires et gestionnaires puissent engager des travaux de réduction de la vulnérabilité mais également connaître et mettre en place les comportements adaptés lors d'une inondation.

3.7 RALENTISSEMENT DES ECOULEMENTS

Le territoire du PAPI RLA souhaite aujourd'hui se préparer aux inondations par ruissellements en agissant sur la gestion des ouvrages répartis sur les sous-bassins versants : des régularisations administratives sont nécessaires pour les aménagements hydrauliques cumulant 50 000 m³ de rétention par axe de ruissellement ou pour des aménagements complexes ou présentant des risques avérés. Certains sous-bassins sont en outre très peu aménagés et nécessitent des compléments de connaissance afin d'optimiser leur gestion et leur protection. Enfin, des aménagements ont fait l'objet d'études et de justifications socio-économiques, le passage en phase travaux est pleinement justifié dans le cadre du présent PAPI.

3.8 GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTION HYDRAULIQUES

Les ouvrages existants le long de l'axe Seine sur le territoire du PAPI RLA ont fait l'objet de transferts de gestion récents et doivent faire l'objet de régularisations administratives. Des études ont été menées ou sont en cours. Le niveau de connaissance actuel n'est pas suffisant pour statuer sur le devenir et la définition exacte des différents systèmes d'endiguement de l'axe Seine (SMGSN et CASE). Des investigations complémentaires sont donc nécessaires (EDD, définition / aide à la décision) avant de passer à la phase opérationnelle de gestion (suivis, réhabilitations, effacements, etc.).

4 LA STRATEGIE D'ACTION EN REPONSE AUX CONSTATS DU DIAGNOSTIC ET LES ACTIONS OPERATIONNELLES DEFINIES

Est déclinée sous la forme de schémas dans les paragraphes suivants la stratégie d'action et les actions opérationnelles proposées en réponse aux principaux constats issus du diagnostic.

4.1 AXE 1 : AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE

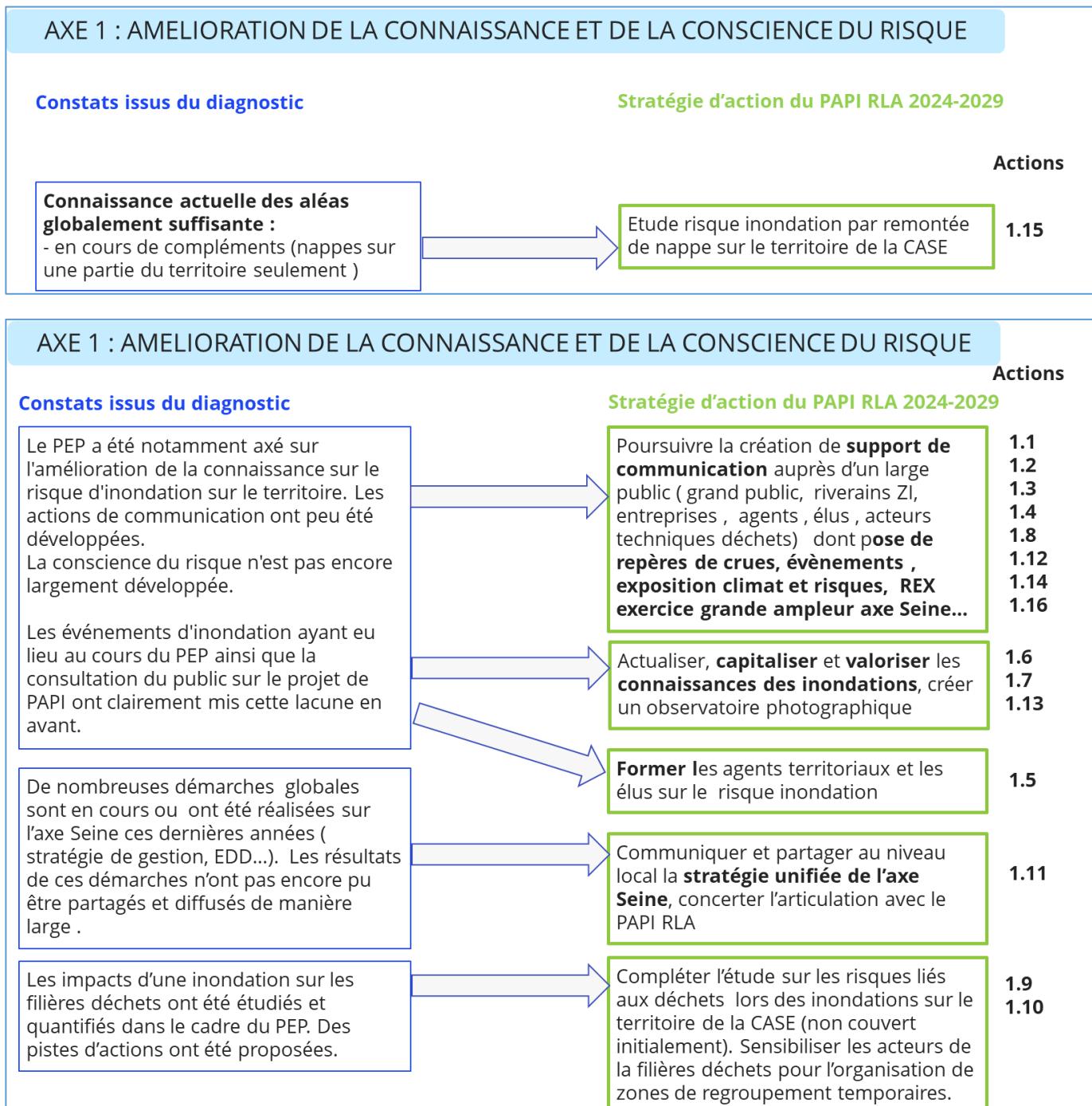


Figure 7 : Stratégie d'action en réponse aux constats du territoire (Axe 1)

4.2 AXE 2 : SURVEILLANCE, PREVISION DES CRUES ET DES INONDATIONS

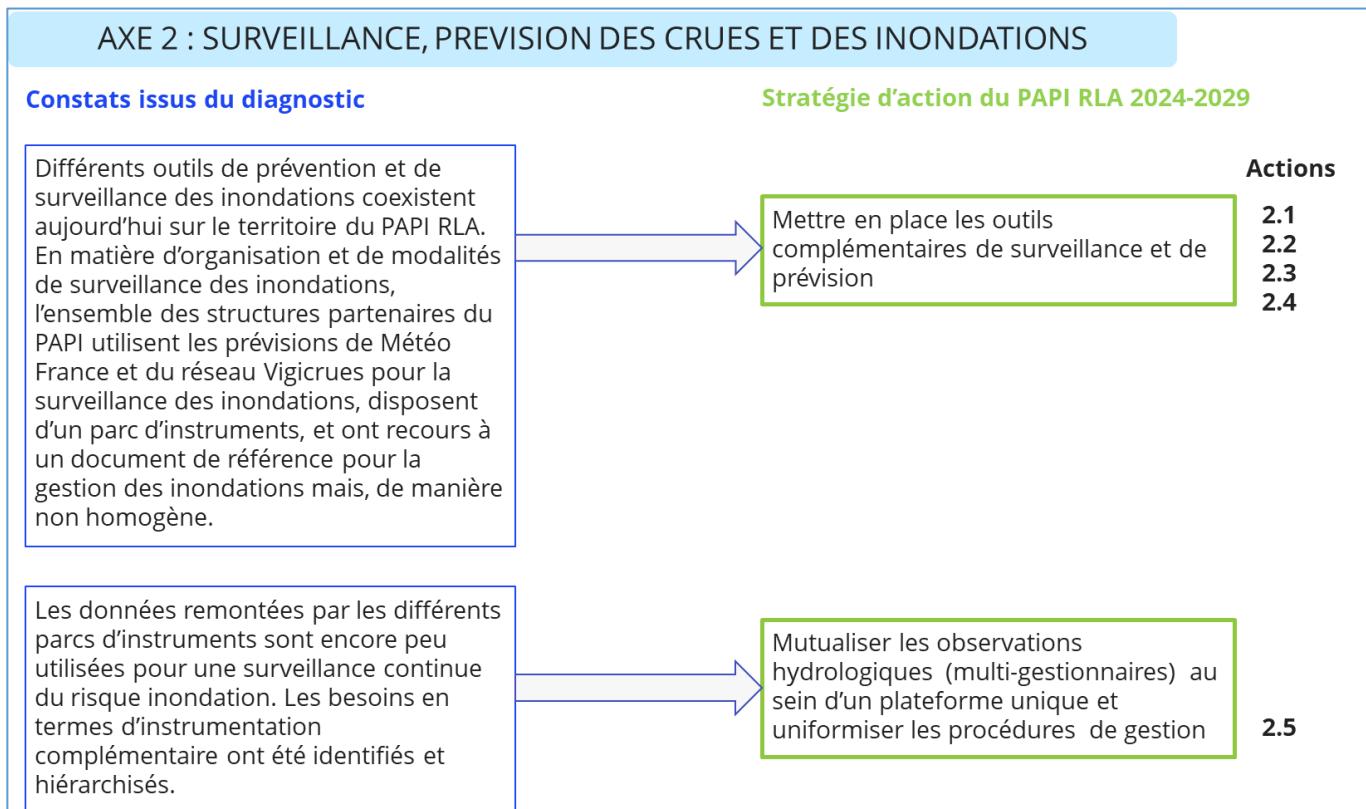


Figure 8 : Stratégie d'action en réponse aux constats du territoire (Axe 2)

4.3 AXE 3 : ALERTE ET GESTION DE CRISE

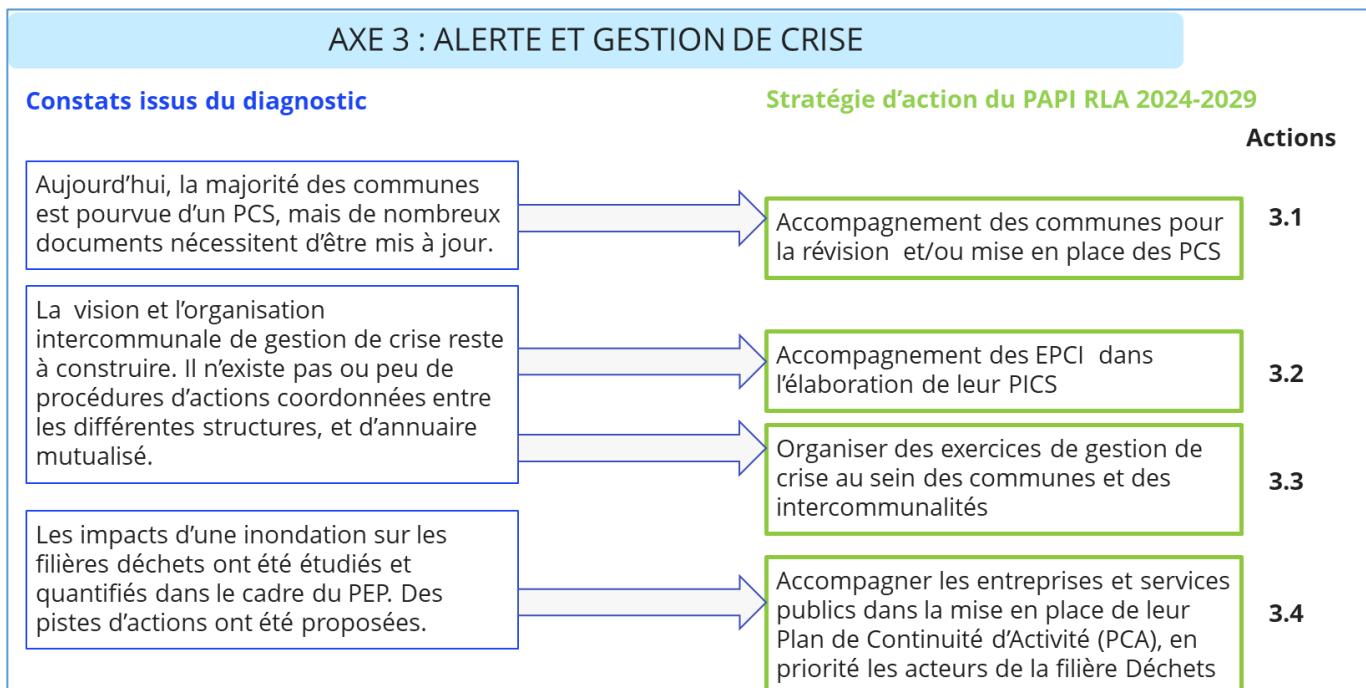


Figure 9 : Stratégie d'action en réponse aux constats du territoire (Axe 3)

4.4 AXE 4 : PRISE EN COMPTE DU RISQUE INONDATION DANS L'URBANISME

AXE 4 : PRISE EN COMPTE DU RISQUE INONDATION DANS L'URBANISME

Constats issus du diagnostic

Stratégie d'action du PAPI RLA 2024-2029

Actions

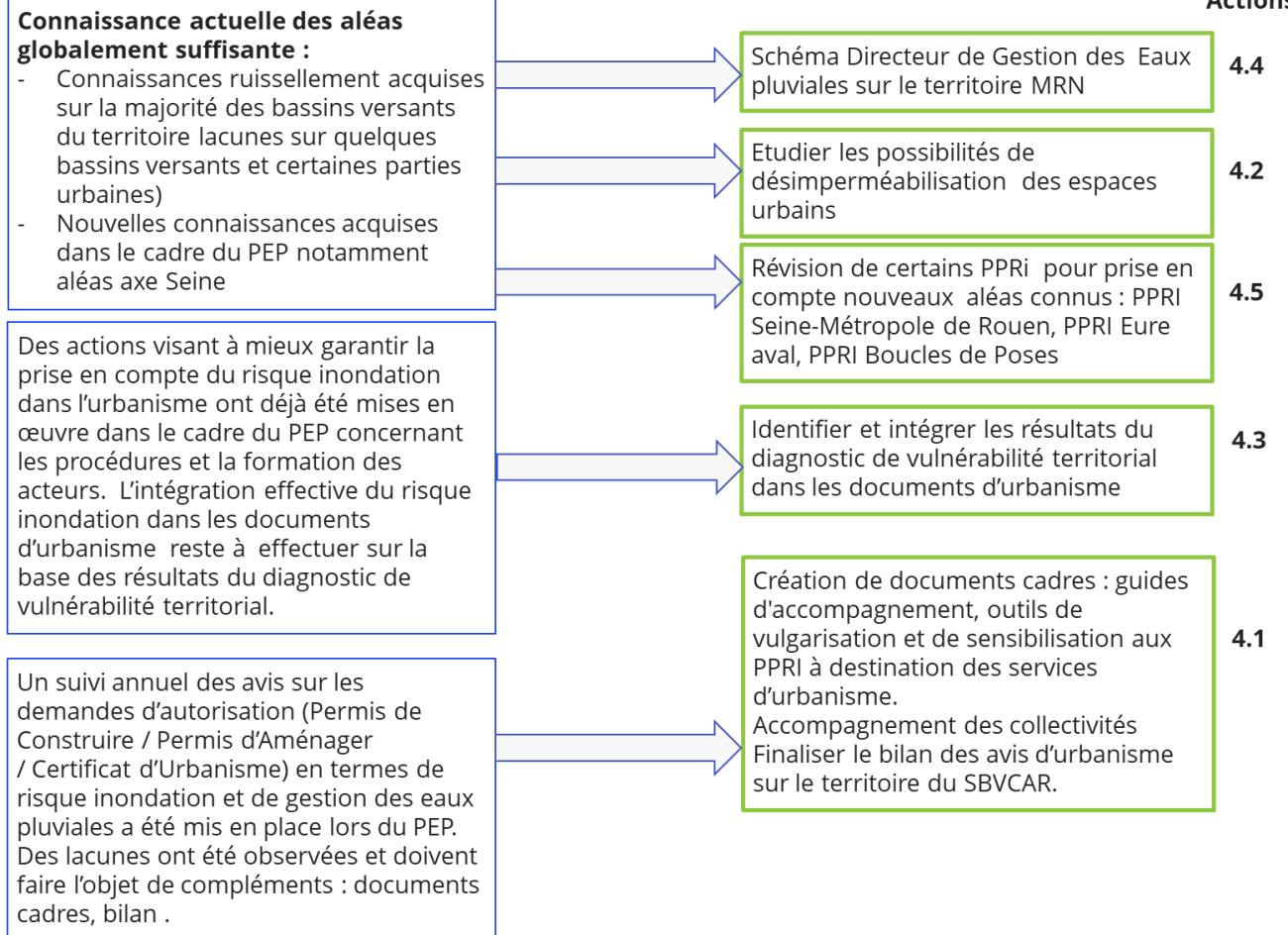


Figure 10 : Stratégie d'action en réponse aux constats du territoire (Axe 4)

4.5 AXE 5 : ACTIONS DE REDUCTIONS DE LA VULNERABILITE DES PERSONNES ET DES BIENS

AXE 5 : ACTIONS DE REDUCTIONS DE LA VULNERABILITE DES PERSONNES ET DES BIENS

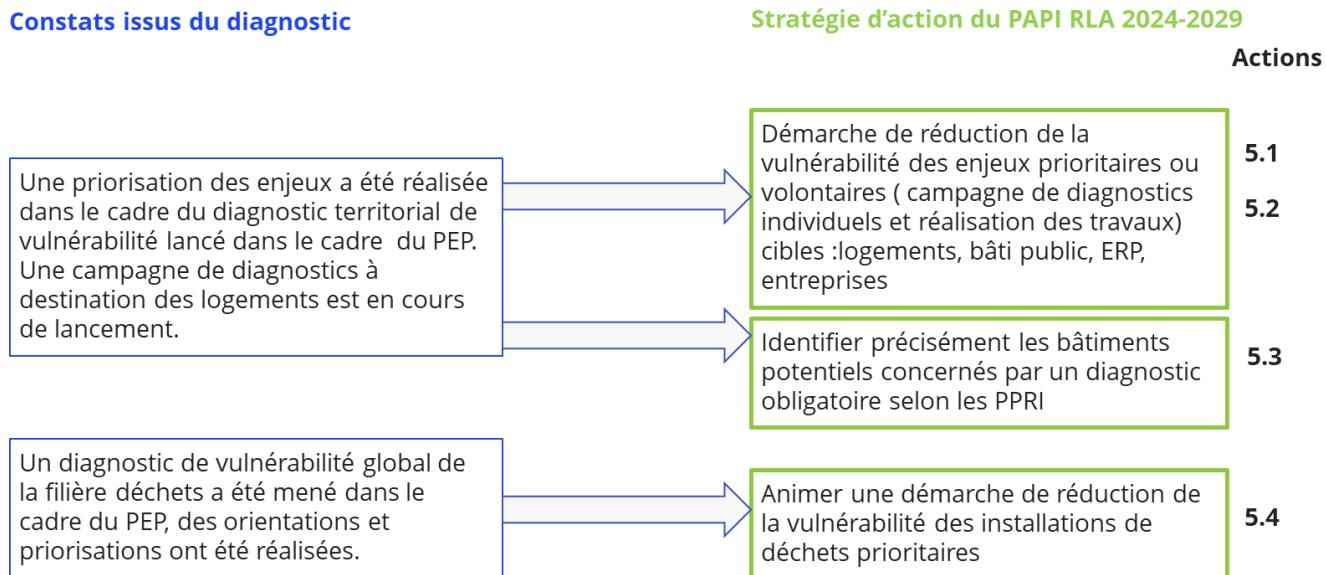


Figure 11 : Stratégie d'action en réponse aux constats du territoire (Axe 5)

4.6 AXE 6 : RALENTISSEMENT DES ECOULEMENTS

AXE 6 : RALENTISSEMENT DES ECOULEMENTS

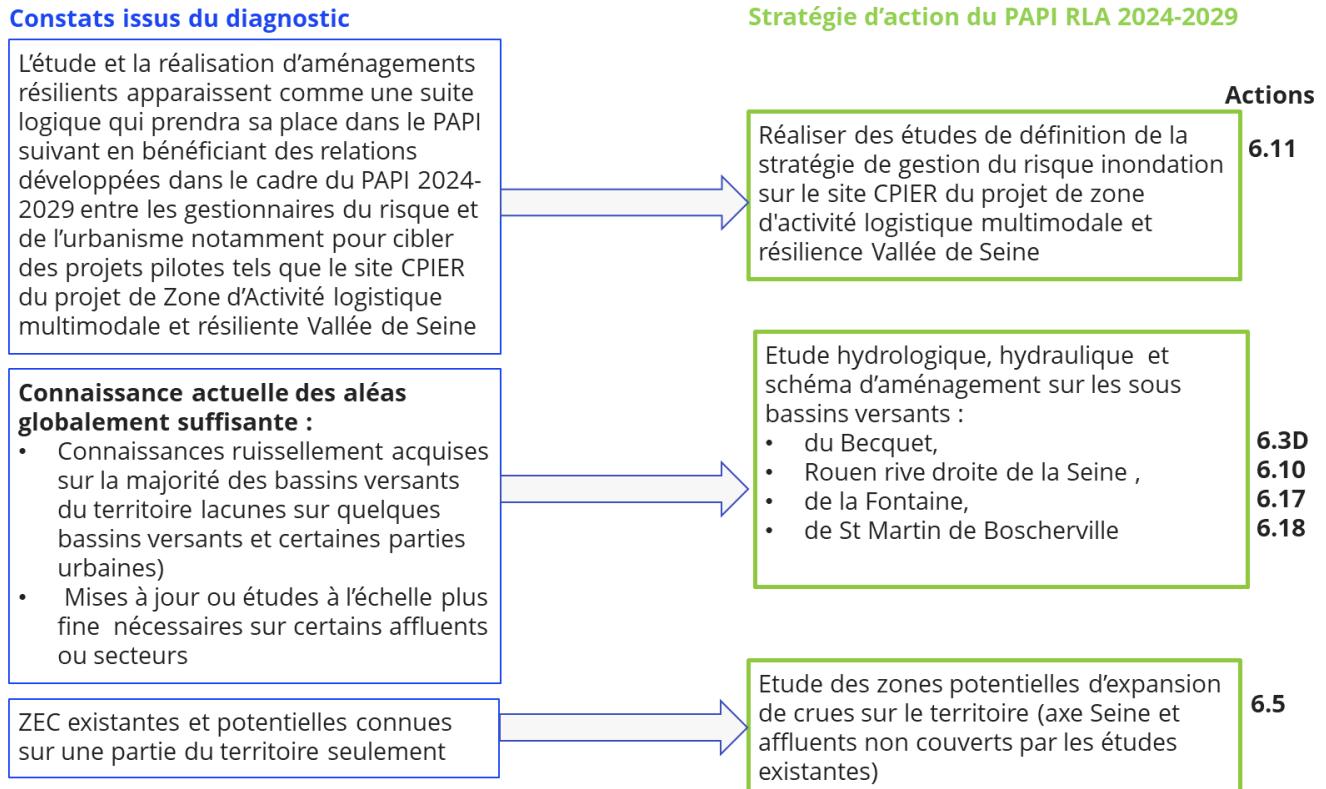


Figure 12 : Stratégie d'action en réponse aux constats du territoire (Axe 6)

AXE 6 : RALEMENTISSEMENT DES ECOULEMENTS

Constats du issus du diagnostic

Stratégie d'action du PAPI RLA 2024-2029 Actions

Des études hydrologiques, hydrauliques et d'aménagement ont été menées dans le cadre du PEP sur de nombreux secteurs.

Réaliser les aménagements planifiés sur les différents bassins versants :

- Aubette Robec,
- Calilly-Clerette,
- Fieffe,
- Ste Marguerite,
- Elbeuf,
- Saffimbec,
- Austreberthe.

6.1
6.2
6.3 ABC
6.7
6.9

Les aménagements couvrent une large gamme de mesures de l'hydraulique douce, aux ouvrages de rétention contrôlée.

Poursuivre les aménagements hydrauliques connexes notamment dans le cadre de l'aménagement foncier de l'A150

6.6

Des plans locaux de gestion du ruissellement à la parcelle sont définis et mis en œuvre en lien avec la profession agricole.

Reconnexion d'un méandre sec (BV Austreberthe) pour limiter/réguler les apports d'un axe de ruissellement

6.8

Les ouvrages pré-existants ont été intégrés aux analyses, certains nécessitent une réhabilitation (confortement, optimisation du fonctionnement). De nombreux ouvrages ou groupes d'ouvrages nécessitent une régularisation administrative (EDD) suite aux transferts de gestion récents, en intégrant l'existant et les projets d'aménagements complémentaires définis suite aux études dans le cadre du PEP.

Poursuivre l'établissement de plans locaux d'hydraulique douce et les mettre en œuvre en coordination avec la profession agricole

6.4

Restauration d'ouvrages existants (confortement ou optimisation du fonctionnement) sur le BV Austreberthe, Saffimbec.

6.14

Régularisation (EDD) des ouvrages ou groupes d'ouvrages de rétention sur les sous-bassins versants :

- Cailly -Clerette,
- Fontaine Nourrice, Côtes de St jean,
- Austreberthe Saffimbec,
- Mont Saint Aignan,
- Saint Martin de Boscherville.

6.12
6.13
6.15
6.16
6.19

AXE 6 : RALEMENTISSEMENT DES ECOULEMENTS

Constats issus du diagnostic

Stratégie d'action du PAPI RLA 2024-2029

Actions

Des études hydrologiques, hydrauliques et d'aménagement ont été menées dans le cadre du PEP sur de nombreux secteurs.

Les aménagements couvrent une large gamme de mesures de l'hydraulique douce, aux ouvrages de rétention contrôlée.

Des plans locaux de gestion du ruissellement à la parcelle sont définis et mis en œuvre en lien avec la profession agricole.

Les ouvrages pré-existants ont été intégrés aux analyses, certains nécessitent une réhabilitation (confortement, optimisation du fonctionnement). De nombreux ouvrages ou groupes d'ouvrages nécessitent une régularisation administrative (EDD) suite aux transferts de gestion récents, en intégrant l'existant et les projets d'aménagements complémentaires définis suite aux études dans le cadre du PEP.

Réaliser les aménagements planifiés sur les différents bassins versants :

- Aubette Robec,
- Calilly-Clerette,
- Fieffe,
- Ste Marguerite,
- Elbeuf,
- Saffimbec,
- Austreberthe.

6.1
6.2
6.3 A
6.3 B
6.3 C
6.7
6.9

Poursuivre les aménagements hydrauliques connexes notamment dans le cadre de l'aménagement foncier de l'A150

6.6

Reconnexion d'un méandre sec (BV Austreberthe) pour limiter/réguler les apports d'un axe de ruissellement

6.8

Poursuivre l'établissement de plans locaux d'hydraulique douce et les mettre en œuvre en coordination avec la profession agricole

6.4

Restauration d'ouvrages existants (confortement ou optimisation du fonctionnement) sur le BV Austreberthe, Saffimbec.

6.14

Régularisation (EDD) des ouvrages ou groupes d'ouvrages de rétention sur les sous-bassins versants :

- Cailly -Clerette,
- Fontaine Nourrice, Côtes de St jean,
- Austreberthe Saffimbec,
- Mont Saint Aignan,
- Saint Martin de Boscherville.

6.12
6.13
6.15
6.16
6.19

Figure 13 : Stratégie d'action en réponse aux constats du territoire (Axe 6) – suite

4.7 AXE 7 : GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTION HYDRAULIQUES

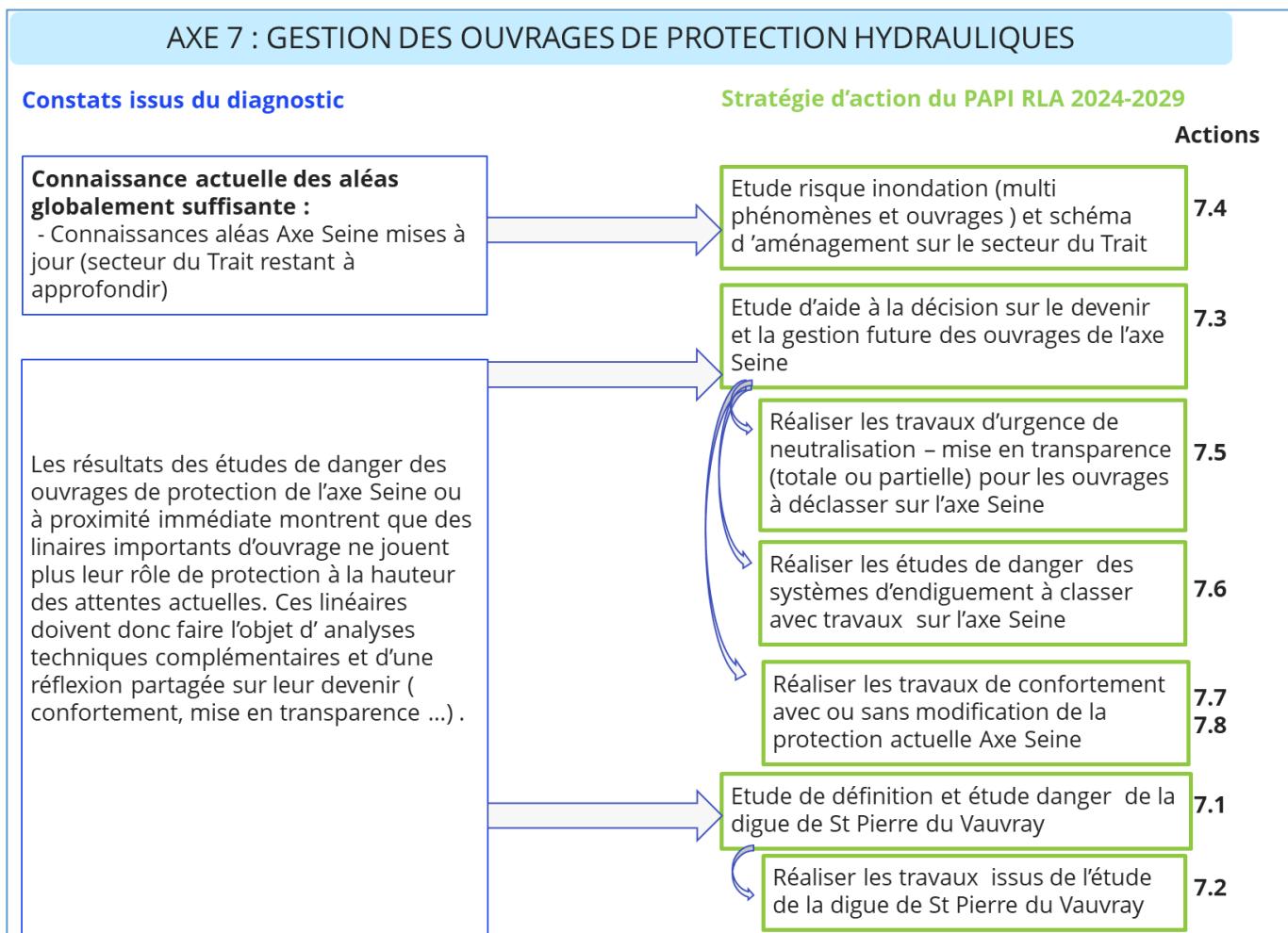


Figure 14 : Stratégie d'action en réponse aux constats du territoire (Axe 7)

5 LE PLANNING ENVISAGE

Le planning envisagé pour les réalisations opérationnelles des actions est présenté dans les figures suivantes. La réalisation de chaque action a été planifiée dans le temps du PAPI en fonction de sa maturité de mise en œuvre, en particulier des liens avec d'autres actions préalables nécessaires.

Figure 15 : Planning détaillé des actions du PAPI RLA 2024-2029

Axe 0 : Animation du PAPI							
Référence de la Fiche-action du PAPI	Libellé de l'action	2024	2025	2026	2027	2028	2029
0.1	Animer le PAPI Rouen-Louviers-Austreberthe (2 postes)	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque							
Référence de la Fiche-action du PAPI	Libellé de l'action	2024	2025	2026	2027	2028	2029
1.1	Créer des événements et ateliers participatifs sur le risque inondation	✓	✓	✓	✓	✓	✓
1.2	Créer et/ou acquérir des outils pédagogiques et de sensibilisation	✓	✓	✓	✓	✓	✓
1.3	Installer des repères de crues et des œuvres de crues et sensibiliser en lien avec ces éléments	✓	✓	✓	✓	✓	✓
1.4	Créer des outils de communication numérique à destination de la population	✓	✓	✓	✓	✓	✓
1.5	Élaborer et mettre en œuvre un plan de formation à destination des agents et élus du territoire	✓	✓	✓	✓	✓	✓
1.6	Collecter les informations sur les inondations récentes	✓	✓	✓	✓	✓	✓
1.7	Valoriser et capitaliser la mémoire des inondations passées	✓	✓	✓			
1.8	Élaborer et diffuser des plaquettes de communication au sujet des diagnostics de vulnérabilité	✓	✓	✓			
1.9	Compléter l'étude sur le risque lié aux déchets et pollutions générées par les inondations et sur la gestion des déchets après inondation	✓	✓				
1.10	Sensibiliser les acteurs de la filière déchets pour l'organisation des zones de regroupement temporaire	✓	✓	✓			
1.11	Mettre en oeuvre une stratégie unifiée sur l'axe Seine	✓	✓	✓	✓	✓	✓
1.12	Concevoir et animer une exposition sur le climat et les risques sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie	✓	✓	✓	✓	✓	✓
1.13	Mettre en place d'un Observatoire Photographique des Inondations (OPI) de la Seine Normande	✓	✓	✓			
1.14	Sensibiliser les acteurs économiques privés au risque d'inondation	✓	✓	✓	✓	✓	✓
1.15	Etude de caractérisation des nappes à l'origine des inondations en Vallée d'Eure et Vallée de Seine sur le territoire de la CASE		✓	✓			
1.16	Construire et diffuser le REX partagé de l'exercice de grande ampleur de 2023 sur l'axe Seine	✓	✓				
Axe 2 : Surveillance, prévision des crues et des inondations							
Référence de la Fiche-action du PAPI	Libellé de l'action	2024	2025	2026	2027	2028	2029
2.1	Mettre en place les outils complémentaires de surveillance et de prévision sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie	✓	✓	✓	✓	✓	✓
2.2	Mettre en place les outils complémentaires de surveillance et de prévision sur le territoire du Syndicat des bassins versants Cailly-Aubette-Robec	✓	✓	✓			
2.3	Mettre en place les outils complémentaires de surveillance et de prévision sur le territoire de la Communauté d'agglomération Seine-Eure	✓	✓	✓	✓	✓	✓
2.4	Mettre en place les outils complémentaires de surveillance et de prévision sur le territoire du Syndicat Mixte du Bassin Versant Austreberthe-Saffimbec	✓	✓	✓	✓	✓	✓
2.5	Mettre en place les outils complémentaires de surveillance et de prévision sur l'ensemble du territoire PAPI		✓	✓			
Axe 3 : Alerte et gestion de crise							
Référence de la Fiche-action du PAPI	Libellé de l'action	2024	2025	2026	2027	2028	2029
3.1	Accompagner les communes dans la mise en place de leur Plans Communaux de Sauvegarde (PCS)	✓	✓	✓	✓	✓	✓
3.2	Accompagner les EPCI dans l'élaboration des Plans Intercommunaux de Sauvegarde (PICS)	✓	✓	✓	✓	✓	✓
3.3	Organiser des exercices de gestion de crise au sein des communes et des intercommunalités	✓	✓	✓	✓	✓	✓
3.4	Accompagner les entreprises et services publics dans la mise en place de leur Plan de Continuité d'Activité (PCA), en priorité les acteurs de la filière Déchets	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Axe 4 : Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme							
Référence de la Fiche-action du PAPI	Libellé de l'action	2024	2025	2026	2027	2028	2029
4.1	Améliorer la prise en compte du risque d'inondation dans les projets d'aménagement du territoire	✓	✓	✓	✓	✓	✓
4.2	Etudier les possibilités de désimperméabilisation des espaces urbains	✓	✓	✓	✓	✓	✓
4.3	Etablir un diagnostic détaillé de vulnérabilité du territoire et des incidences dans les documents d'urbanisme	✓	✓				
4.4	Réaliser un schéma directeur de gestion des eaux pluviales sur le territoire de la MRN			✓	✓	✓	✓
4.5	Mettre à jour les Plans de Prévention des Risques d'inondation	✓	✓	✓			

PAPI 2024-2029 ROUEN LOUVIERS AUSTREBERTHE – RÉSUMÉ NON TECHNIQUE

Axe 5 : Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens						
Référence de la Fiche-action du PAPI	Libellé de l'action	2024	2025	2026	2027	2028
5.1	Diagnostiquer la vulnérabilité des enjeux prioritaires ou volontaires	✓	✓	✓	✓	✓
5.2	Réaliser des travaux de réduction de la vulnérabilité	✓	✓	✓	✓	✓
5.3	Identifier les bâtiments potentiels concernés par un diagnostic obligatoire selon les PPRI	✓	✓			
5.4	Animer une démarche de réduction de la vulnérabilité des installations de déchets prioritaires	✓	✓	✓	✓	✓

Axe 6 : Ralentissement des écoulements						
Référence de la Fiche-action du PAPI	Libellé de l'action	2024	2025	2026	2027	2028
6.1	Aménagements hydrauliques des bassins versants Aubette Robec et restauration des zones d'expansion de crues	✓	✓	✓	✓	✓
6.2	Aménagements hydrauliques des bassins versants Cailly Clérette et restauration des zones d'expansion de crues	✓	✓	✓	✓	✓
6.3 - A	Aménager le bassin versant de la Fieffe par la mise en place d'ouvrages hydrauliques pour lutter contre le ruissellement	✓	✓	✓		
6.3 - B	Aménager le bassin versant de Sainte-Marguerite-sur-Duclair par la mise en place de différentes mesures et ouvrages	✓	✓	✓	✓	✓
6.3 - C	Mettre en place des aménagements hydrauliques pour lutter contre les ruissellements sur les sous-bassins versants d'Elbeuf	✓	✓	✓	✓	
6.3 - D	Réaliser une étude du fonctionnement hydrologique et hydraulique du bassin versant du Bocquet et proposer un programme d'actions associées pour lutter contre les inondations		✓			
6.4	Etablir des plans locaux d'hydraulique douce	✓	✓	✓	✓	✓
6.5	Identifier les zones d'expansion de crues et étudier leurs capacités de stockage, les actions de préservation sur la Seine et les autres secteurs non couverts	✓	✓	✓	✓	
6.6	Réaliser des aménagements hydrauliques connexes y compris dans le cadre de l'aménagement foncier de l'A150		✓	✓	✓	✓
6.7	Poursuivre le programme de travaux de gestion des ruissellements du bassin versant du Saffimbec dans la continuité du PAPI Austreberthe	✓	✓	✓	✓	
6.8	Reconnecter le méandre sec en aval de Saint Paërs : étude et travaux	✓	✓			
6.9	Restaurer les zones d'expansion de crues / zones humides sur les cours d'eau du bassin versant Austreberthe-Saffimbec (étude et travaux)		✓	✓		
6.10	Réaliser l'étude du fonctionnement hydrologique et hydraulique du bassin versant Rouen - Rive Droite et proposer un programme d'actions de prévention des inondations sur ce bassin versant	✓	✓	✓		
6.11	Réaliser des études de définition de la stratégie de gestion du risque inondation sur le site CPIER du projet de zone d'activité logistique multimodale et résilience Vallée de Seine	✓	✓			
6.12	Régulariser les ouvrages existants sur les bassins versants Cailly-Clérette	✓	✓	✓	✓	
6.13	Réaliser les études de danger des aménagements hydrauliques des bassins versants Cailly-Aubette-Robec (Fontaine-Nourrice, Côte de Saint-Jean)		✓	✓	✓	
6.14	Effectuer les restaurations d'ouvrage et reprises de bâtières sur le bassin-versant Austreberthe-Saffimbec	✓	✓	✓	✓	✓
6.15	Réaliser les études de danger sur les ouvrages du bassin versant Austreberthe-Saffimbec	✓	✓	✓	✓	
6.16	Réaliser l'étude de dangers sur un barrage à Mont-Saint-Aignan	✓	✓			
6.17	Réaliser une étude du fonctionnement hydrologique et hydraulique du bassin versant de la Fontaine et proposer un programme d'actions associées pour lutter contre les inondations		✓			
6.18	Réaliser une étude du fonctionnement hydrologique et hydraulique du bassin versant de Saint-Martin-de-Boscherville et proposer un programme d'actions associées pour lutter contre les inondations		✓			
6.19	Réaliser une étude de danger sur les ouvrages du bassin versant de Saint-Martin-de-Boscherville	✓	✓			

Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydrauliques						
Référence de la Fiche-action du PAPI	Libellé de l'action	2024	2025	2026	2027	2028
7.1	Réaliser l'étude de définition et l'étude de danger de la digue de St Pierre du Vauvray	✓	✓			
7.2	Réaliser les travaux issus de l'étude de danger sur la digue de Saint-Pierre-du-Vauvray				✓	✓
7.3	Etude d'aide à la décision sur le devenir et la gestion future des ouvrages de l'axe Seine	✓	✓	✓		
7.4	Caractériser de manière approfondie le risque inondation sur le secteur du Trait	✓	✓	✓		
7.5	Réaliser les travaux d'urgence de neutralisation – mise en transparence (totale ou partielle) pour les ouvrages à déclasseur sur l'axe Seine	✓				
7.6	Réaliser les études de danger de travaux- dimensionnements pour les nouveaux classements sur l'axe Seine	✓	✓	✓		
7.7	Sécuriser les systèmes d'endiguement en réalisant les travaux recommandés sur l'axe Seine			✓	✓	✓
7.8	Réaliser des travaux sans modification substantielle de l'ouvrage et sans modification de classement sur l'axe Seine			✓	✓	✓

6 LES MONTANTS FINANCIERS

6.1 MONTANTS TOTAUX

Les montants financiers totaux représentent plus de 41 millions d'euros pour les 6 prochaines années (2024-2026). La répartition par axe de travail présentée dans le tableau et le graphe suivants montre une nette prépondérance des axes relatifs à la gestion des ouvrages de protection et du ralentissement des écoulements. Cette prépondérance est due principalement aux coûts importants de travaux prévisionnés à ce stade pour la réalisation des régulations administratives, confortement et classement des ouvrages de rétention et des ouvrages de protection.

AXE	Montants financiers totaux
Axe 0 : Animation du PAPI	780 000,00 €
Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque	1 284 600,00 €
Axe 2 : Surveillance, prévision des crues et des inondations	969 200,00 €
Axe 3 : Alerte et gestion de crise	10 020,00 €
Axe 4 : Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme	998 000,00 €
Axe 5 : Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens	1 954 185,00 €
Axe 6 : Ralentissement des écoulements	13 970 795,00 €
Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydrauliques	22 030 000,00 €
TOTAL	41 996 800,00 €

Figure 16 : Tableau des montants financiers des différents axes de travail du PAPI RLA

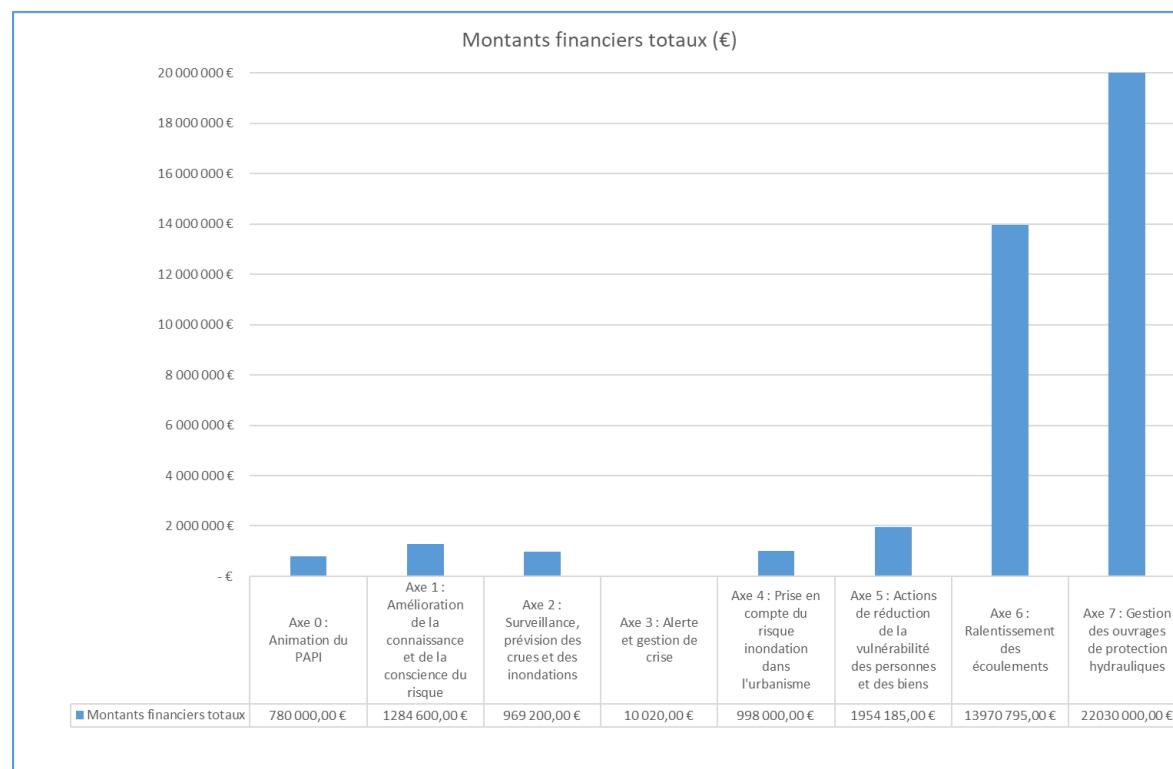


Figure 17 : Graphique des montants financiers des différents axes de travail du PAPI RLA

6.2 LE FINANCEMENT

Il est à noter qu'une part importante du budget du PAPI RLA 2024-2029, reste encore à être pleinement justifié pour être éligible aux subventions FNPRNM. Cette justification est prévue d'être produite lors du bilan à mi-parcours du PAPI (2026-2027), qui donnera lieu à un avenant au présent PAPI notamment relativement à la définition des systèmes d'endiguement et des travaux qui découleront.

Le plan de financement actuel, présenté dans le graphe ci-dessous, laisse donc une part importante d'auto-financement aux principaux maîtres d'ouvrages dont les travaux ne sont pas aujourd'hui pleinement justifiables vis-à-vis du Cahier des charges PAPI et de la réglementation du FPRNM.

Le financement du Fonds de Prévention des risques Naturels Majeurs, actuellement de l'ordre de 7 millions d'euros (16%), pourra ainsi être réévalué à la hausse lors du bilan à mi-parcours du PAPI.

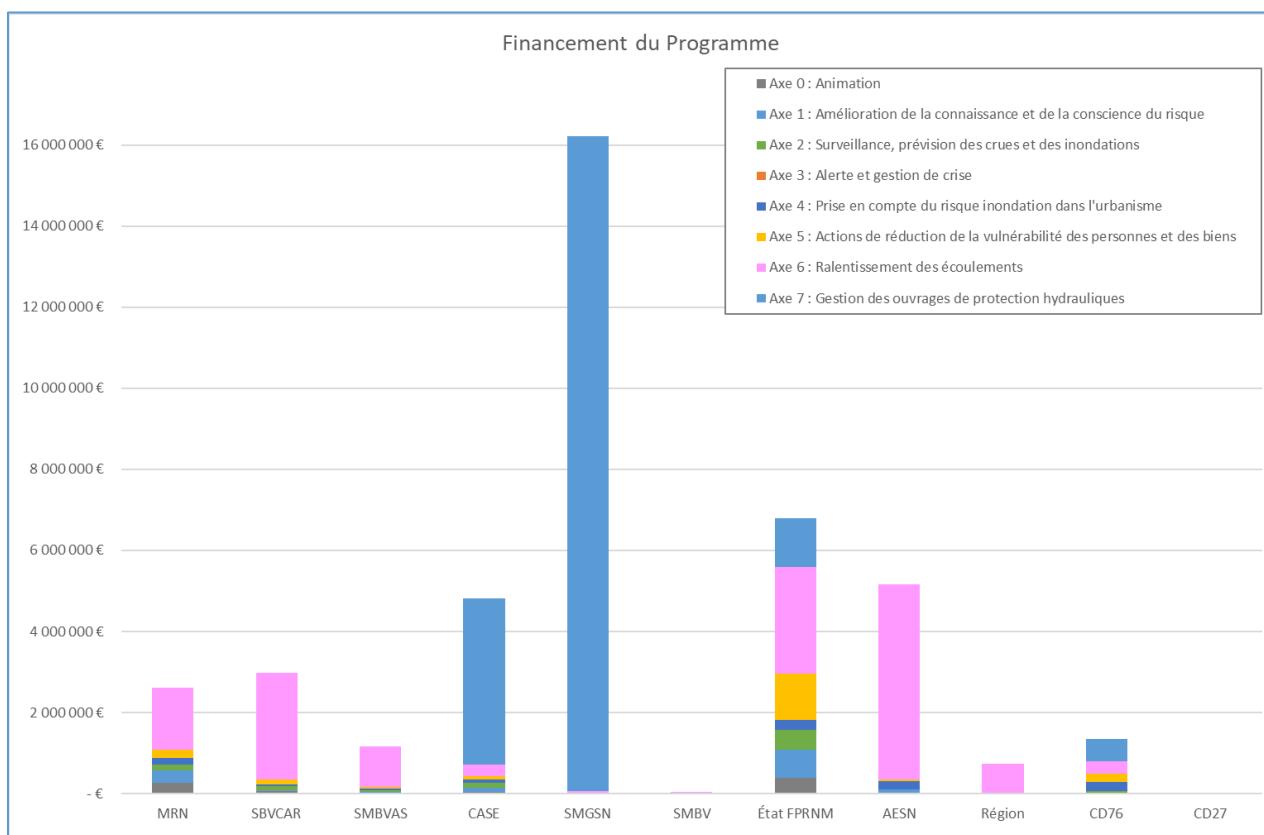


Figure 18 : Graphique des montants financiers des différents axes de travail du PAPI RLA

La répartition financière se fait le reflet des compétences de chacun des acteurs du territoire sur les actions spécifiques du PAPI. En particulier le Conseil départemental de l'Eure, tout comme la Région, l'Agence de l'Eau ou le Conseil départemental de la Seine Maritime financent aussi d'autres actions relatives à la gestion des cours d'eau et des bassins versants hors PAPI.

6.3 REPARTITION TEMPORELLE

La répartition temporelle prévisionnelle indique une forte augmentation des dépenses en deuxième moitié du PAPI due à la nécessaire maturité des projets d'aménagements et aux nécessaires justifications techniques et socio-économiques associées.

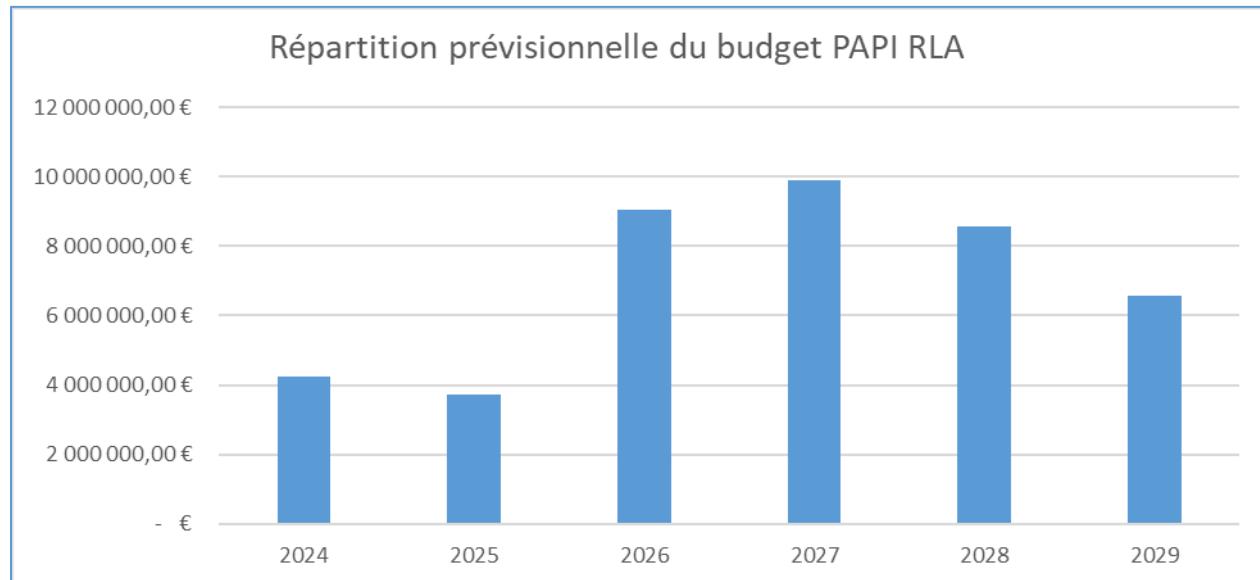


Figure 19 : Graphique des engagements financiers prévisionnels sur toute la durée du PAPI RLA

7 LA CONCERTATION DANS LE CADRE DU PAPI RLA

La concertation prévue dans le cadre de la mise en œuvre du PAPI, s'organise à la fois spatialement et thématiquement au plus près des actions définies.

- L'organisation spatiale va concerner les études et actions très localisées pour lesquelles, une concertation étroite avec les communes, les bénéficiaires sera mise en place,
- L'organisation thématique va concerner toutes les autres actions pour lesquelles au contraire des visions territoriales différencierées peuvent apporter une plus-value aux travaux communs.

Dans ce PAPI, il est notamment prévu d'associer le grand public dans différentes actions, principalement de l'axe 1, en faisant appel au service participation citoyenne de la MRN. L'une des actions de cet axe prévoit la mise en place d'un sondage auprès des citoyens au début et à la fin du PAPI pour faire un bilan de la connaissance du risque inondation.

Différents acteurs et structures seront associés au comité technique des actions ou bien seront concertés en fonction des thématiques (les modalités particulières de concertation sont définies dans le cadre de chaque fiche action), notamment :

- Axe Seine/Navigation : HAROPA Port, VNF, GIPSA ;
- Gestion des déchets : collectivités, SMEDAR (Syndicat Mixte d'Élimination des Déchets de l'Arrondissement de Rouen), autres acteurs ;
- Diagnostic de vulnérabilité et Plan de continuité d'activités : gestionnaires de réseaux, chambres consulaires.